



INFORMATIONS

VERNIER

ÉDITÉ PAR
L'ADMINISTRATION MUNICIPALE DE

DÉCEMBRE 1988

FÊTES DE FIN D'ANNÉE

En raison des fêtes de fin d'année, les BUREAUX DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE seront FERMÉS
du VENDREDI 23 DÉCEMBRE 1988 à 17 heures au LUNDI 2 JANVIER 1989 inclus

Réouverture: MARDI 3 JANVIER 1989 à 9 heures.

En cas d'urgence (décès, inhumation, naissance, etc.) , téléphoner à:

M. Robert BORGIS, officier de l'état civil tél. 96 35 10

OU

Mme Michèle MULLER, officier de l'état civil tél. 33 72 35 ou 44 75 97

POLICE MUNICIPALE (en cas d'urgence)

le 25 décembre (Noël) et le 1er janvier (Nouvel-An) 97 09 09

En cas d'extrême urgence: Gendarmerie de Châtelaine tél. 96 25 11

BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES

Bibliothèque des Avanchets fermée du 23 décembre au 6 janvier 1989
réouverture le lundi 9 janvier 1989.

Bibliothèque des Ranches fermée du 22 décembre au 9 janvier 1989
(Vernier) réouverture le mardi 10 janvier 1989.

SERVICE de VOIRIE

La levée des ordures ménagères aura lieu NORMALEMENT les VENDREDIS 23 et 30 décembre
et les LUNDIS 26 décembre et 2 JANVIER 1989.

La levée des objets encombrants (à l'exclusion des objets métalliques) et des SAPINS DE NOËL
aura lieu le MARDI 3 JANVIER 1989.

Le ramassage des objets métalliques (à l'exclusion de tout autre) aura lieu le JEUDI 5 JANVIER 1989.

TRANSPORTS PUBLICS DE VERNIER

HORAIRES SPÉCIAUX DURANT LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

SAMEDI 24 DÉCEMBRE 1988	service réduit	Dernier départ de Vernier	12h55
		Dernier départ d'Aire	13h05
SAMEDI 31 DÉCEMBRE 1988	service réduit	Dernier départ de Vernier	12h55
		Dernier départ d'Aire	13h05
LUNDI 2 JANVIER 1989	pas de service		

BUDGET 1989

Les Conseillers municipaux qui ont accepté le budget 1989 lors de la séance du Conseil municipal du 15 novembre 1988, à une très forte majorité, ont pu, grâce notamment à la présentation informatique détaillée, se rendre compte de l'évolution de la gestion communale sur la base du plan comptable appliqué depuis 1987.

La structure de ce plan permet d'avoir une vision analytique concrète de la situation financière de la commune et de mesurer toutes les implications qui découlent des décisions résultant des investissements prévisibles, ainsi que des charges de fonctionnement.

Avec une valeur de rendement du centime additionnel de Fr. 17,17 par habitant, Vernier se place à l'antépénultième rang des communes genevoises. Dans ces conditions les autorités doivent faire preuve d'une grande prudence dans l'appréciation des dépenses qu'elles envisagent.

Avec l'entrée en vigueur dès 1989 des nouvelles dispositions fiscales approuvées récemment par le peuple genevois, il est à craindre que le rendement des impôts communaux se stabilise, de sorte que les charges devront résolument être contenues dans une enveloppe correspondant aux ressources pour respecter les dispositions légales de l'équilibre budgétaire.

Le budget 1989 équilibré, aux dépenses comme aux recettes, s'élève à **Fr. 40 539 830.—**. La répartition au niveau de la nature des dépenses est la suivante:

Autorités et commissions	Fr.	176 000.—	(0,5% du budget)
Charges du personnel et prestations aux pensionnés	Fr.	13 011 550.—	(32 % du budget)
Biens, services et marchandises	Fr.	11 089 289.—	(27,5% du budget)
Intérêts des dettes	Fr.	5 383 290.—	(13 % du budget)
Amortissements	Fr.	4 677 836.—	(12 % du budget)
Contributions et dédommagements à d'autres collectivités publiques	Fr.	3 209 365.—	(8 % du budget)
Subventions diverses	Fr.	2 992 500.—	(7 % du budget)

Au niveau de la nature des revenus, nous avons les chiffres suivants:

Impôts personnes physiques et morales	Fr.	26 883 000.—	(67 % du budget)
Fonds de péréquation	Fr.	3 012 000.—	(7 % du budget)
Taxe professionnelle	Fr.	2 002 000.—	(5 % du budget)
Revenus des biens et revenus divers	Fr.	3 326 330.—	(8 % du budget)
Dédommagements, subventions, contributions et allocations diverses	Fr.	916 500.—	(2 % du budget)
Fonds d'équipement	Fr.	4 400 000.—	(11 % du budget)

L'augmentation du budget par rapport à celui de 1988 se chiffre à 7,5% environ. Toutefois, il est à noter que dans cette augmentation est comprise une part de 3,7% qui représente le poste des amortissements économiques, de sorte que l'augmentation réelle des dépenses s'élève à 3,8%.

Cette remarque est importante puisqu'elle démontre la volonté du Conseil administratif de conduire l'ensemble des charges avec une extrême prudence.

En conclusion, le Conseil administratif, assisté par l'ensemble de ses collaborateurs responsables de la préparation du budget, s'est efforcé de répondre aux divers besoins qui découlent d'une saine administration communale en respectant les règles de la situation économique qui est la nôtre. Si l'estimation des revenus pour 1989 a pu être facilitée par une conjonction favorable, les indicateurs avancés fournis par le Département des finances et contributions, en ce qui concerne la fiscalité pour 1990, devront nous inciter à une plus grande prudence encore lorsqu'il s'agira de présenter les prévisions budgétaires pour l'année 1990.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 11 octobre 1988

Séance présidée par M. Pierre-Louis RONGET, au cours de laquelle les conseillers municipaux ont pris les délibérations suivantes:

- Prestation de serment de Madame Viviane MAURUTTO-VOIROL en remplacement de Madame Hélène DUBOIS.
- Préavis favorable au projet de modification du régime des zones de construction pour le classement d'une surface de 30.445 m² en zone de développement industriel, dans laquelle des bureaux sont autorisés, située à l'angle de la route du Bois-des-Frères et la route de Vernier.
- A huis clos, naturalisations de Mlle Thi Ngoc Suong PHAM (Vietnam) et MM. Khang HUYNH DAC (Vietnam) et Luis BOSQUE (Espagne).

Séance du mardi 15 novembre 1988

Sous la présidence de M. Pierre-Louis RONGET, les conseillers municipaux ont procédé à l'examen du

AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIENS

Le moment est venu où les détenteurs de chiens **DOIVENT OBLIGATOIREMENT** se procurer, d'ici la fin de l'année, dernier délai, la médaille pour 1989. Elles peuvent être obtenues, **au prix de Fr. 39.—**, contre présentation:

- 1) Attestation d'assurance RC indiquant le nom du titulaire;
- 2) **du carnet de vaccination de l'animal, muni de l'indication de la date limite de la validité du vaccin contre la rage.**

EN VENTE A LA MAIRIE DE VERNIER ET DANS LES POSTES DE POLICE MUNICIPALE

Nous rappelons que pour les jeunes chiens, l'impôt est dû dès l'âge de 6 mois.

La vente des médailles est aussi l'occasion de rappeler aux propriétaires de chiens de prendre mieux conscience de ce fait de société. Les chiens sont toujours plus nombreux et pour qu'il soient aimés par tout le monde, il faut une discipline et une propreté toujours plus grandes. **Les trottoirs et les pelouses devant les immeubles ne sont pas des toilettes pour chiens.**

Et cet avis n'est pas destiné aux animaux eux-mêmes!

budget de fonctionnement pour 1989 et approuvé celui-ci avec un montant de

Fr. 40 539 830.— aux charges
et Fr. 40 539 830.— aux revenus.

Ils ont également fixé le taux des centimes additionnels pour 1989 à 50 centimes.

Autorisation a été donnée au Conseil administratif de contracter des emprunts jusqu'à concurrence de Fr. 9 100 000.— pour couvrir les investissements du patrimoine administratif, ainsi que de renouveler les emprunts du même genre qui viendront à échéance et procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions lui sont favorables.

Vu la nécessité d'accroître la sécurité du trafic en général et des piétons en particulier, le législatif verniolan unanime a approuvé les mesures de modération de trafic, par la création de seuil de ralentissement à certains endroits stratégiques de la commune et ouvert, à cet effet, un crédit de Fr. 345 000.—.

A huis clos, il a accepté les naturalisations de MM. Stefan BUZI (Roumanie), Juan-Antonio GONZALEZ (Espagne) et Tomislav IVANKOVITCH (Yougoslavie).

UN LOCAL POUR LES JEUNES AU VILLAGE DE VERNIER

En 1987 déjà, un groupe de jeunes et leurs parents ont approché la commune pour tenter de trouver un local où ces jeunes pourraient se rencontrer régulièrement.

Madame SCHMID, conseillère administrative, a pensé alors à l'ancien four de séchage, à la Via de Coisson. En effet, ce local n'avait pas d'affectation propre et servait de dépôt, entre autres pour des éléments de boiserie appartenant à la maison Chauvet-Lullin en réfection.

Il a fallu donc attendre la fin de cette rénovation pour libérer le local. Mais ce temps d'attente a été mis à profit pour établir un texte de convention qui réglerait l'utilisation de ce local. Cette convention a été signée à la Mairie, le 11 novembre dernier, par les trois parties concernées: Madame SCHMID au nom de la commune, 5 jeunes responsables au nom des utilisateurs et 5 parents répondants. Depuis cette date, le local est à la disposition des jeunes.

Nous espérons vivement que cette expérience soit positive pour chacun. Si nous regardons l'esprit dans lequel s'est faite toute la préparation du projet, nous pouvons avoir bon espoir que l'aventure réussisse.

TRANSPORTS PUBLICS DE VERNIER

HORAIRE 1989 - ATTENTION!

Quelques modifications ayant été apportées, n'oubliez pas de consulter le nouvel horaire 1989 encarté dans le présent numéro de «Informations Vernier».

TARIF

Déjà annoncée dans la presse genevoise, nous rappelons à tous les usagers des transports publics que, **dès le 1er janvier 1989**, l'entrée en vigueur de la

COMMUNAUTÉ TARIFAIRE GENEVOISE

valable uniquement pour les abonnements mensuels ou annuels, autorisant l'utilisation de tous les moyens de transports publics du canton, soit:

Transports publics Vernier (TPV) - Transports publics genevois (TPG)

Mouettes genevoises (traversée de la rade) - C.F.F. 2ème classe

(parcours GE Cornavin-GE Aéroport ou La Plaine ou Céligny) et

la ligne privée Onex-Maison de Loëx.

Les abonnements mensuels de la communauté tarifaire sont les suivants:

Carte ORANGE «E» Fr. 45.—

Carte AZUR «J» Fr. 25.—

Carte VERMEIL «S» Fr. 30.—



Les élèves du C.O. RENARD, abonnés aux TPV, devront pour janvier 1989, se munir auprès des Transports publics genevois TPG d'une carte client ainsi que de l'abonnement mensuel correspondant à la **CARTE AZUR «J»** à Fr. 25.— par mois.

Cette carte AZUR «Junior» (de 6 à 25 ans révolus) leur permettra d'utiliser également tous les transports publics du canton (TPG, TPV, Mouettes, CFF, etc.).

Les abonnements TPV et TPV-TPG combinés sont supprimés.

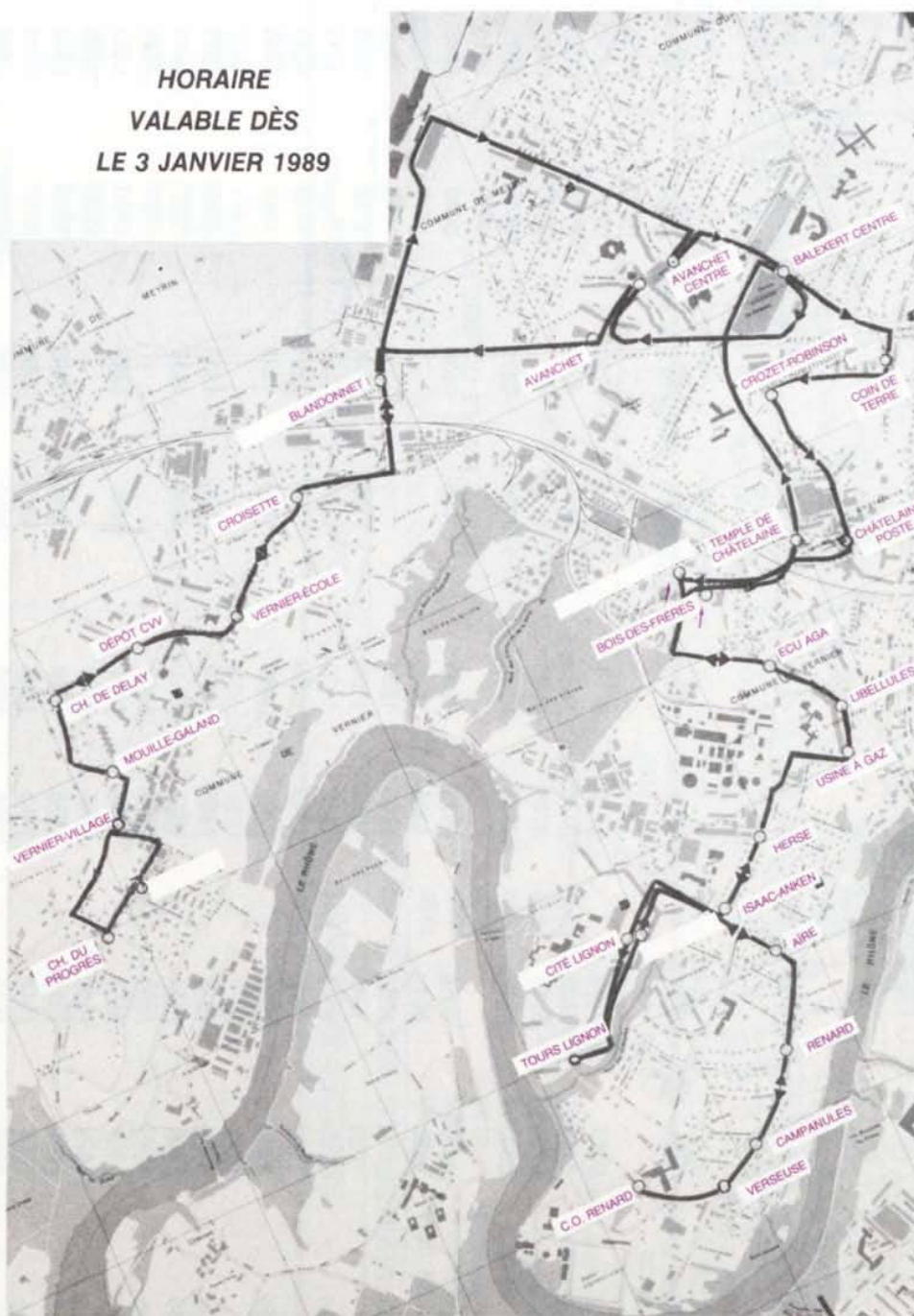
ATTENTION: Les billets simples et les cartes multiparcours ne sont pas reconnus au sein de la communauté tarifaire. Ainsi un billet simple course ou une carte multiparcours des TPV ne peut être utilisé que sur le parcours TPV, inversement le billet ou la carte des TPG n'est valable que sur le réseau des TPG.

Renseignement: Tél. 41 05 60, de 9 à 11h et de 14 à 16h.

**LES USAGERS DES TPV SONT INFORMÉS QU'AUCUN HORAIRE SPÉCIAL NE SERA PUBLIÉ,
A PART CELUI ENCARTÉ DANS CE PRÉSENT NUMÉRO D'INFORMATIONS VERNIER.**

Transports publics de la commune de Vernier

**HORAIRE
VALABLE DÈS
LE 3 JANVIER 1989**



VERNIER ÉCOLE — Départs en direction de Jumbo Blandonnet - Balexert - Lignon - Aire

DU LUNDI AU VENDREDI

0645 0705 0730 0800 0900 0940 1000 1030 1100 1120 1200 1230 1300 1330 1400 1430 1500 1530 1600 1630 1700 1730 1800 1830 1900

SAMEDI

0650 0700 0755 0835 0925 0955 1035 1115 1205 1235 1315 1345 1445 1530 1555 1630 1700

BALEXERT — Départs en direction de Châtelaine - Libellules - Lignon

DU LUNDI AU VENDREDI

0700 0720 0745 0815 0915 0955 1015 1045 1115 1135 1215 1245 1315 1345 1415 1445 1515 1545 1615 1645 1715 1745 1815 1845 1915

SAMEDI

0700 0720 0810 0850 0940 1010 1050 1130 1220 1250 1330 1400 1500 1540 1610 1645 1715

BALEXERT — Départs en direction de Vernier

DU LUNDI AU VENDREDI

0705 0740 0805 0835 0855 0925 0955 1025 1055 1125 1155 1225 1255 1325 1355 1415 1455 1515 1555 1625 1655 1725 1800 1835 1855 1925

SAMEDI

0730 0800 0840 0930 1010 1050 1145 1210 1250 1330 1400 1440 1530 1620 1645 1715

LIGNON — Départs en direction de Châtelaine - Balexert - Jumbo Blandonnet - Vernier

DU LUNDI AU VENDREDI

0650 0725 0750 0820 0840 0910 0940 1010 1040 1110 1210 1240 1310 1340 1400 1440 1500 1540 1610 1710 1745 1815 1840 1910

SAMEDI

0715 0745 0825 0915 0955 1035 1155 1235 1315 1345 1425 1515 1605 1630 1700

DÈS LE 1er JANVIER 1989:

ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA COMMUNAUTÉ TARIFAIRE GENEVOISE

Seuls les usagers *munis d'abonnements* de la communauté tarifaire genevoise

— **CARTE ORANGE E** — **CARTE AZUR J** — **CARTE VERMEIL S**

peuvent circuler librement sur l'ensemble du réseau TPV.

NE SONT PAS VALABLES: les billets simple course et cartes multiparcours des TPG.

Pour tout renseignement: téléphoner au service des transports publics verniolans **41 05 60.**

ACTIVITÉS SOCIALES

CENTRES SOCIAUX DES AVANCHETS ET DU LIGNON

L'Hospice général, par ses bureaux d'information sociale, assure le secrétariat permanent des centres sociaux. Ceux-ci vous renseignent, vous conseillent et vous orientent sur diverses questions sociales, juridiques, familiales, éducatives, administratives, etc...

Ils mettent à votre disposition une aide sociale (entretiens, démarches) et financière.

Ils sont chargés de la liaison avec les associations ayant une activité sociale, culturelle ou de loisirs dans les quartiers, en collaboration avec la commune et les organisations existantes.

Les centres sociaux sont également à la disposition de tous les groupements de leur cité.

★

Centre social d'Avanchet

18, rue du Grand-Bay, 1220 Avanchet, tél. 96 59 30

Horaires: lundi au vendredi 9h-12h/14h-17h

Permanences dans ses locaux:

SASCOM (Service d'aide et de soins communautaires de la Croix-Rouge)

du lundi au vendredi de 11h15 à 12h
Consultations des nourrissons le jeudi de 15h à 17h.

AMAF (Aide ménagère au foyer)

du lundi au vendredi de 9h à 10h.

SAF (Service d'aide familiale)

le lundi matin de 10h à 12h.

Consultations juridiques

un lundi sur deux à partir de 16h30
jusqu'à 18h (prendre rendez-vous en téléphonant au Centre social).

★

Centre social du Lignon

78, av. du Lignon, 1219 Le Lignon, tél. 96 63 11

Horaires: lundi au vendredi 8h30-12h/14h-17h30
fermé le lundi matin

Permanences dans ses locaux:

SASCOM (Service d'aide et de soins communautaires de la Croix-Rouge)

lundi-mardi-jeudi-vendredi 14h-15h
mercredi 11h-12h
Consultations des nourrissons le jeudi de 15h à 17h.

Consultations juridiques

Le mardi de 16h à 18h (sur rendez-vous).

HOMMAGE AUX AÎNÉS

Dans les mois de septembre et octobre 1988, trois personnes ont fêté leurs 95 ans Il s'agit de

- Mme Marie MADDALENO,
chemin de l'Ecu 6, le 4 septembre,
- Mme Marguerite KERNEN,
route de Peney 52, le 29 septembre,
- Mlle Félicie DUMOND,
pension «La Rhodanienne», le 15 octobre.

Pendant le même temps, deux autres personnes fêtaient leurs 90 ans; ce sont:

- Mme Laurence BLONDIN,
pension «La Rhodanienne», le 27 sept.,
- Mme Wilhelmina HURNI,
avenue des Libellules 8, le 27 octobre.



Depuis la parution de notre bulletin d'octobre 1988, les Autorités communales ont été heureuses d'honorer deux couples qui fêtaient leurs noces d'or.

M. et Mme René et Juliette DURET-COURVOISIER

C'est devant M. COURVOISIER, officier de l'état civil de la commune de l'Isle, dans le canton de Vaud, que M. René DURET prenait pour épouse, le 22 octobre 1938, Mademoiselle Juliette COURVOISIER.

M. DURET a, avec l'aide de son épouse, géré pendant près de 30 ans l'épicerie sis à l'avenue de Châtelaine et s'est dévoué au sein de l'Association des intérêts de Châtelaine et au Corps des sauveteurs-auxiliaires de Vernier, dont il est encore membre honoraire.

Ce sont Mme Solange SCHMID, Maire, et M. André CHILLIER, Conseiller administratif, accompagnés de M. Robert BORGIS, officier de l'état civil, qui ont rendu visite à l'heureux couple pour lui transmettre les félicitations et vœux des Autorités.

M. et Mme Henri et Elise BURKHARD-SUMI

Avec deux jours d'avance, Mme Solange SCHMID, Maire, accompagnée de M. R. BORGIS, officier de l'état civil, a été l'interprète des Autorités communales pour présenter à M. et Mme BURKHARD, domiciliés à Châtelaine, avenue de Crozet, les vœux et félicitations traditionnels à l'occasion de leurs cinquante ans de mariage, célébré le 12 novembre 1938 à la Mairie de la Ville de Genève.

LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ÂGÉES

Pour la sixième fois une importante cohorte des aînés de la commune s'est rendue le 13 octobre à l'école d'Avanchet-Salève pour participer à la traditionnelle conférence-débat, organisée par les soins du service social dirigé par Monsieur Denis VOLERY, sur la proposition du groupe «enfance et 3ème âge».

Ce groupe a pour but de rapprocher les plus jeunes Verniolans de leurs aînés. Madame Muriel HERNOT, inspectrice de l'enseignement primaire de l'arrondissement et dévouée animatrice des débats, lui a consacré un excellent article dans le «Journal de l'enseignement primaire» de septembre.

Chaque année dans le courant de l'automne les responsables des cinq clubs des aînés, les inspecteurs scolaires de l'arrondissement, les animateurs des centres de loisirs et de rencontres, se réunissent à la mairie à l'initiative de Madame Solange SCHMID, Conseillère administrative, afin de procéder à un large échange de vues sur les moyens pouvant contribuer à la réalisation de solutions allant dans cette perspective.

Cette année il a paru utile de centrer la discussion sur la sécurité des personnes âgées, conçue non dans le but d'effrayer mais, au contraire, de constituer une contribution positive aux nombreuses questions des aînés sur les précautions à prendre et d'attirer leur attention sur divers moyens d'actions efficaces.

Cet entretien eut lieu sous forme d'une table ronde où le temps d'intervention des orateurs, scrupuleusement observé par eux, était limité à quinze minutes.

Monsieur VAUDROZ, attaché à l'Etat-major de la police cantonale, mit l'accent sur certains dangers en matière de circulation routière et sur les mesures de prudence à réaliser à son domicile. Il insista sur l'opportunité de faire immédiatement appel, en cas de crainte, au numéro de téléphone de la police 117 qui traite en urgence les communications ainsi reçues.

Monsieur BROILLET, remplaçant Monsieur PHIALON, brigadier-chef des agents municipaux, empêché, rappela l'histoire de ce corps qui, créé en 1965, a remplacé les gardes champêtres disparus en 1933 dont la mission essentielle était la surveillance des récoltes. Ce service est chargé à la fois de tâches administratives (enquêtes, notification de commandements de payer, vente de plaques de vélos et vélomoteurs, de médailles de chiens) et de surveillance (circulation routière, abords des écoles, parkings, espaces verts; 3938 procès-verbaux dressés en 1987).

La délimitation des pouvoirs entre police cantonale et municipale a fait l'objet de la convention du 16 avril 1982.

Les sept agents municipaux se répartissent entre les postes de Vernier (tél. 41 00 00), des Avanchets (tél. 97 22 22) et du Lignon (tél. 97 09 09).

Dans l'exercice de leur activité les agents se doivent de faire preuve à la fois de tact et de fermeté.

Il appartient à Monsieur LEFRANCOIS, moniteur d'autodéfense, rattaché au service mis sur pied par la Ville de Genève en 1983, de mettre en évidence quelques conseils pratiques propres à assurer une meilleure confiance en soi-même. Dans cette perspective, des cours d'une heure et demie par semaine pendant une durée de trois mois, sont donnés le jeudi matin dans des locaux spécialement aménagés pour cela à l'école Geisendorf, rue de Lyon 56. Il ont pour but d'apprendre à se défendre et à se protéger (renseignements auprès du Service des sports de la Ville de Genève, centre sportif des Vernets, tél. 43 88 50).

Monsieur MANSEY, collaborateur à l'Hospice Général, rappela les soucis de cette institution d'assurer une meilleure sécurité des personnes à domicile en leur facilitant l'installation d'appareils simples leur permettant d'alerter leurs proches voisins ou leurs parents (système carealarm), voire un service d'urgence (système telealarm). Il convient dans ce cas de faire appel au service des personnes âgées de l'Hospice Général (tél. 36 31 32).

Selon une aimable tradition une collation, que Madame Solange SCHMID honora de sa présence, permit à chacun d'échanger ses réflexions et ses remarques.

Pierre PITTARD

Ancien Maire de la Commune de Vernier

SE MAINTENIR EN FORME A TOUT ÂGE



«Lorsqu'on est à la retraite, on tombe automatiquement dans une catégorie d'individus, les retraités, les aînés... Ce n'est pas cependant que l'on se sente d'un jour à l'autre plus âgé.» (Citation tirée du film «Jours de Vieillesse» réalisé par PRO SENECTUTE).

Fort de ce principe énoncé ci-dessus, le secteur «Nouvel Age» du Centre social protestant, a développé toute une série d'activités pour que vous, retraité, restiez en forme et actifs.

Nous organisons, notamment, des semaines de ski de fond, des balades à vélo ou à pied, des cours d'expression corporelle, etc... Aujourd'hui, nous vous proposons un cours de natation:

PISCINE DE L'ÉCOLE DES RANCHES

Rue du Village à Vernier

Tous les vendredis, de 18h15 à 19h15

Renseignements: Mlle Caroline GOMEZ,
54, avenue du Lignon, tél. 96 45 83

Mlle Isabelle ETTER,
77, avenue du Lignon, tél. 96 92 31

POUR LES AUTRES ACTIVITÉS:

renseignements au C.S.P.,
tél. 20 78 11, Madame Anne-Marie JAEGER



Onzième édition du concours VERNIER FLEURI, organisé par les Autorités communales en vue d'encourager l'embellissement floral de la Commune.

Le jury, présidé par M. Jean-Marc BEFFA, chef du Service des parcs et promenades de Vernier, a effectué deux passages et noté les concurrents en tenant

compte du choix des couleurs, de la qualité des plantes, de l'originalité et de l'entretien.

La proclamation du palmarès et la remise des prix aux concurrents - répartis en deux catégories - ont eu lieu le jeudi 17 novembre dernier, au Foyer de la Mairie, en présence de MM. Pierre-Louis RONGET, Président du Conseil municipal. et André CHILLIER, Conseiller administratif délégué.

PALMARÈS (points maximum 192)

<i>Catégorie fenêtres et balcons</i>	<i>points</i>	<i>Catégorie entrées et villas</i>	<i>points</i>
1 Mme TISSOT-DAGUETTE Eleonora Crozet 36	173,5	1 M. AUBERT Edmond Ph.-de-Sauvage 11	163
2 Mme CRAMATTE Arlette Village 68a	158	2 Mme MICHOT Juliette Renard 32	156
3 Mme RONCHIETTO Isabelle Carqueron 6	144	3 Mme ROCH Inès Crotte-au-Loup 3	150,5
4 M. MASTROIANNI Hugues Lignon 75	143	4 M. CHEVALLEY Pierre Vernier 98	148,5
5 Mme BOEGLE Georgette Crozet 20	142	5 Mme GREGORI Rita Village 33	141,5
5 Mme SOMOGYI Yolande Village 18d	142	6 Mme CATHELIN Hélène Greube 30	138
7 Mme CASAZZA Heidi rte Peney 1	141	† 7 M. GROSJEAN Georges Sellières 7	133,5
8 Mme RUCHAT Christine Carqueron 5	131	8 Mme MARCHON Raymonde Mouille-Galand 8g	130
9 M. FRAGA André Village 43	125	9 M. MEUTER Charles Grand-Champ 4	124,5
10 Mme BONNAMOUR Yvette Coquelicots 13	124,5	10 M. BUCHET Bernard Ed.-Vaucher 3	111,5
11 M. PANNATIER Aloïs Village 16	122,5	11 M. BIELSER Jacques Sellières 57	92,5
12 Mme MULLER Adèle Crozet 36	120,5	12 M. BURRI Walter Sellières 11bis	90
13 Mme VENTRE Maria Village 21	117	13 Mme FORTIS Thérèse Village 49	88
14 Mme ROLFO Bernadette Village 19	103		
15 Mme BORCARD Gisèle Cure du Lignon	97		
16 Mme LEFORE Marie-Christine Village 18e	90		
17 M. FINGER Christian Esplanade 10	88,5		

2ème quinzaine de février 1989
à la Maison CHAUVET-LULLIN à Vernier-Village
«VERNIER REÇOIT»

2 concerts de musique classique
avec de jeunes artistes
du Conservatoire de musique.



**VERNIER
DANSE**



MARS 1989

Organisation service
culturel de la commune
de Vernier

**Le VIIème festival de danse du 8 au 18 mars
à la Salle des fêtes du Lignon**

**STAGES A LA SALLE DE RYTHMIQUE DES RANCHES
(VERNIER)**



LES AUTORITÉS

de la COMMUNE de VERNIER

VOUS PRÉSENTENT

LEURS MEILLEURS VOEUX

pour la NOUVELLE ANNÉE

